

Document : petitions.pdf, page 4 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
HEUNIER	Elisabeth	St ROMANS les melle	
PENNAUX	Fabrice	St ROMANS les melle	
MORNET	Philippe	St ROMANS les melle	
VESEN	FRANK	St ROMANS	
POISSIN	Marie		
LAVOIES	Marçal	VAZIEUX/ BERONNE	
GAILLEARD	Flavien	VAZIEUX/ BERONNE	
BOIREAU	Xavier	Montigné	
VALENTIN	Ephraïm	St ROMANS les melle	
WILSON	PHIL	St ROMANS	
Surlier	Fred	ETRECHEN	
RENAUD	Jessica	VERNOUX sur DOULAIN	
PAPIN	ALAIN	VERZINES	
AUGEREAU	Caroline	St ROMANS les melle	
BAILLON	BERTRAND	PÉRIGNÉ	
Vaubert	J Luc	St ROMANS	
CROIZET	Nyrim	st ROMANS	
CROIZET	Christophe	st ROMANS	
CROIZET	Clair	st ROMANS	

Document : petitions.pdf, page 5 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
CAILLON	Pascal	Vernus / Celle	
MOULÉ	Franck	St Romans	
Chanclu	Virginie	St Romans la Belle	
GLISAUT	Cécile	St Romans les Beilles	
CHAMAYOU	Pierre	Vernus / Celle	
Beauchamp	Coralie	Celles sur Beauce	
chassegnole	Annick	St Romans	
CHARLES	Liane	S ^t Pierre	
CORDAUX	Maëlle	St Romans	
REVERDY	Sylvaine	Périgné	
Peraux - Brand	Marie-Amandine	St Romans les Beilles	
Lily Hayot		St Romans la Belle	
COIGNOUX	Frédéric	St Michel	
Geerry	Sabrina	Montigné	
CARDIN	Karine	Montigné	
PELLAVANT	Sébastien	PÉRIGNÉ	
MAYNARD	GUILLAUME	Saint Romans les Melle	
PAPOT	Pierre	Verrine	
SAGORNE	Yanick	Étrochon	

Document : petitions.pdf, page 6 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
VEZIEU	SONIA	Saint Romans les Melle	
BRUNETEAU	PATRICK	S ^t Romans les Melle	
Laudet	Yvonne	S^t R. les Melle	
Bruneteau	Yvonne	S ^t Romans	
Bycior	Sébastien	S ^t Romans	
BRUNET	CORINNE	S ^t Romans	
BOUTINÉI	Sylvie	S ^t Romans	
YOU-COFFINEAU	Colette	S ^t Romans	
YOU COFFINEAU	Nicolas	S ^t Romans	
INESTA	JOSEPHINE	ST Romans	
Inesta	Jean. Philippe	S ^t Romans	
CELSO	Gerard	S ^t ROMANS	
CELSO	Jacquie		
LANGELIER	Jean-Paul	S ^t Romans	
MAYDE	Arielle	S ^t Romans	
BURAM	Paul	Perigord-le-tot	
MAYOT	Bertrand	S ^t Romans	
MORCAU	Cécile	Maisons/B	
Jalon	Monique	S ^t Roman	


Document : petitions.pdf, page 7 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
THARD	Dominique	St Romans	
JARSIET	Rosak	Périgné	
BOUTET	Yvon	Verrines	
FOULADOUR	Rene	St Romans	
BOUE	Erick	St Martin	
Raimon	Amelie	St Romans	
Grac	Laurent	Perigny	
COZZANO	Claude	St Romans	
BUREAU-MAUD	Elisabeth	75300 Montigné	
Cauvada	Scandine	75500 St Romans les B.	
HILL	Charlotte	St. Romans	
BENOIST	Genevieve	Yazieres	
Jacquet	J. Michel	Niort	
DANTINI	J. Francois	MARIGNES	
SICARD	Thomas	ST ROMANS	
ROBIN	CHRISTIAN	Perigny et Toul	
SARREZ	Michel	St Romans	
J. Houx	J. Houx	Beune	
SOUD	Guillaume	Périgné	



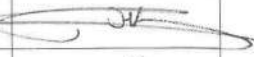

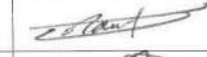












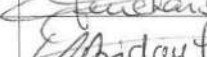
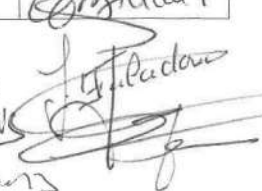
Document : petitions.pdf, page 8 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
VIVIER	DOROTHY	ST ROMANS	
TASSIAC	GILLES	ST ROMANS	
LEFIEVRE	Alice	Najac	
LAITANG	STEPHEN	ST Romans	
St-Romans	Daïda	St Romans	
GUIYONNEAU	Isabelle	ST-ROMANS	
FERRIER	DANA	ST ROMANS	
PRAUD	CELINE	ST Romans	
PINEAU	Valein	Montagne	
HOREAU	JF	Najac	
ARNEAU	Jean-Merrie	ST Romans	
GARETIER	Mari	Périgné	
NOLQUET	Stephanie	St Romans	
PERON	Christine	Périgny-le-Tort	
KASSEBU	Sébastien	ST ROMANS	
CORDAUX	Nadine	St. Romains	
MELIN	ERIC	ST ROMANS	
SAINTE-LUCIE-MEUGESTON Périgné	Florent	ST ROMANS	

Document : petitions.pdf, page 9 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
NOUVEAU	Yonel	St Romans	
Giraudon	D/Claude	Pouyge	
RAULT	François	ST ROMANS LES MELLE	
REFU	Bruno	St Romans Les Melle	
BEGUIER	Aline	St Romans Les Melle	
FRANCOIS	François	Saint - romans Les Melle	
VENEMA	Nyriam	Montigné	
michéa	Delvès	St Romans	
Cardona	Dominic	Venimes	
MICHEL	Serge	MONTIGNÉ	
GVERINEAU	Alain	St Mauric	
Zaou.	Hind	Vazierbecotte	
Melaji	The-as	Meyers	
BONNET	Bernard	St Romans	
JAMAIN	Sandrais	St Romans	
Heuve	Ludivine	ST ROMANS	
JEFFS	HAZEL	ST ROMANS	
GUYONNEAU	Bernat	st Romans	

Document : petitions.pdf, page 10 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ - SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE - MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
LANCÉLIER	Liliane	S ^T Romans	Lancelier
TORU	Claude	S ^T Romans	
Pouponnot	Margline	S ^T Romans	
COUATIN	THIERRY	MAZIERES	
INERANDI	GERARD	S ^T ROMANS	
MAU	LIONEL	S ^T ROMANS	
Pelletier	Jacques	S ^T Romans	
Gamy	Guy	S ^T Romans	
BRUNET B	Roselyne	S ^T ROMANS	
FICHET	Sophie	S ^T Romans	
BLIN-BALMANN	Philippe	Périgné/Breton	
Cordeau	Yvonne	S ^T Romans	
Picq	Genevieve	S ^T Pons	
AUBER	Jeanine	Mazieres	
GAILLARD	Alain	S ^T Romans	
GAILLARD	Patricia	S ^T Romans	
BIRAO	Fabrice	S ^T ROMANS	
Guichard	Genevieve	S ^T Romans	
Bidaud	Christelle	Périgné	
LAVALLU FERER	Jacqueline Rigide Rienette	S ^T Romans S ^T ROMANS S ^T Romans	

Document : petitions.pdf, page 11 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
Couche	Pierre	St Romans	
ROUSSEAU	Laurent	ST Romans	
NOGNET	Anton	"	
BOURDIN	Bernadette	ST Romans	Bourdin
GIRAUDOL	Marie Claire	Perigue	
Hautefeuille	Wolke	St Naki	WH
Bueni	Francois	St Romans	
LAVALD	GUY	ST ROMANS	
TRUVISAN	Denis	ST Roman	
TRUVISAN	Elizabeth	ST Romans	
ROBERT	Gilles	ST Romans	
Talon	Danielle	ST Romans	
Dulci P	Martini	Margerie/Berome	Dulci P
Langchies	Bruno	ST Romans	Langchies
Bouje	Patricia	ST Romans	
Bouje	Jean Paul	ST Romans	
MALLON	Helena	ST Romans	
COMBOURE	PASCHE	ST Romans	
COPIN	Annick	"	A. Copin
Michreau	Nicole	ST Romans	Michreau
Crepelais	Nicole	ST Romans	Crepelais
FORNET	Sandrine	Jerome	Dr.

Document : petitions.pdf, page 12 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
Fouquet	Robert	St Romans	
Mason	elisee	St Romans	
Lamy	Michèle	St Martin	
Boisnier JANONNEAU	Remy	St Romans	
JANONNEAU	Philippe	St Romans	
JANONNEAU	PIERREITE	St Romans	
BOISNIER	Angie	St Roman	
DELABALLE	Sabine	Celles sur Bell	
Grand	Francis	SR	
Faurin	Josette	St Romans Belle	
PERRIN	DANIELLE	St ROMANS LES MELLE	
JEAN	Cedric	ST Romans	
GIRAUDON	Pascal	PÉRIGNÉ	
Delain-Remyer Michel	Veronique sophie	St Romans les Melle MIM	
INGRAND	SYLVIA	ST ROMANS LES MELLE	
JATTEAU	S. Claude	Etroches	
POUPARD	Marc	ST Romans	
PERRIN	Daniel	St ROMANS	

Gorduy Marlène ST Romans Gorduy



Document : petitions.pdf, page 13 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
BEAUME	Celine	S ROMANS LES MELLE	
Sanchez	Mireille	S ROMANS	
Nelini	ERIC	ST ROMANS	
LANTOS	Zoltan	MELLE	
MOREAU	Marie cloude	St Romans	
Saugant	Patricien	PERIGNÉ	
Nelini	ERIC	ST ROMANS	
Beau	Celine	St Romans	
Bureau	claudie	St Romans les Melle	
Lujan	martine	St Romans les Melle	











Document : petitions.pdf, page 14 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
EBRARD	Johan	St Romans lès Melle	
MELIN	ERIC	ST ROMANS	
PETRAULT	Paul	St Romans	
MORIN	Monique	St ROMANS	
MORIN	Alice	St ROMANS	
LAIDET	Sylvie	Pacy le val	

Document : petitions.pdf, page 15 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
FEMER	Lucie	St Romans	
GARDON	Charlotte	Tilla	
Monteylu BETEAU	Danielle Marc	Périgue St Romans	 
Berquet	Valérie	PÉRIGORE	
GAILLARD	Anne	Melle	
MELIN	Lucie	St Romans	
MAURICE	Beatrice	Jeu digne	
DUBOIS	Annabelle	Périgue	
Gallia	Manuel	St Romans	

Document : petitions.pdf, page 16 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
INGRAND	Nadia	St Cénéat	
Beau	Céline	St Romans	
TRÉBIE	Marie	PAIZAY LE TOUZE	
Xu-Coffreau	Célette	St Romans	
ROLAND	Geneviève	Yelle	Roland G
ADAMION	Gisèle	Helle	
Robary	Odile	St Romans	Robary
SAUTHIER	Samuel	St Romans	
Kaludans	Jacqueline	St Romans	
LORCERIE	Marine	Verrières	Lorcerie
GAMIN	Suzanne	St Vincent	
Beau	Céline	St Romans	
CHAIGNE	Ophélie	St Romans	

Document : petitions.pdf, page 17 sur 17

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – MONTIGNÉ			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
DANIAULT	Catherine	St Romans	
DANIAULT	Stéphanie	St ROMANS	
FRAPPIER	Rodolphe	St ROMANS	
COUET	Nicolas	St Romans	
Fournier	Patrick	St-Romans les Melle	
TALON	Pascal	St Romans les Melle	
DENOST	J. Rene	St Romans	
PELTIER	Jérôme	St Romans les Melle	
CHARBANNIER	Janie Hélène	St Romans les Melle	
FOURVET	Antal	St Romans les Melle	

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage :

intervention méritera une réponse particulière et argumentée

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@167 - Anne-Laure - Aigondigné

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 13:48:57

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : refus de plus d'éoliennes

Contribution :

C'est déplacer la question que de chercher à augmenter le nombre d'éoliennes : il est impératif de penser la réduction de la consommation d'électricité.

C'est sacrifier un territoire que de concentrer toujours plus d'éoliennes dans un secteur déjà fortement producteur et saturé d'un point de vue paysager.

C'est déconsidérer la population locale que de vouloir encore ajouter ces infrastructures quand un travail collectif de représentants élus du territoire dit clairement stop !

Produisons moins mais mieux. Arrêtons de saturer notre espace local et de mettre en péril les espèces vivantes qui s'y trouvent.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@168 - Lafarge Monique - Celles-sur-Belle

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 15:07:31

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Projet d'éoliennes à la Cerisaie Deux-Sèvres

Contribution :

En cette période de guerre entre Russie et Ukraine où le risque nucléaire est très présent, je suis pour la construction des éoliennes pour produire du courant électrique.

- l'exploitation : Quelle est la durée de la garantie constructeur ? La fréquence de contrôle par le constructeur une fois par mois est-elle suffisante et modulable ?
- le traitement du bruit (réduction de la vitesse de rotation des pales selon vitesse du vent pour ne pas dépasser la valeur sonore de 51 dB pour un vent de 10m /s, pose de peigne sur les pales. Qui sera chargé de mesurer le niveau sonore et à quelle fréquence ? Je fais remarquer que le niveau sonore est nettement supérieur au niveau du moyeu (jusqu'à 100 dB) pour la vitesse optimale. C'est la mesure sonore au niveau des habitations qui compte : la nuit elle doit être de 30 dB maximum, le jour de 50 dB. Il faut donc prévoir d'éloigner les éoliennes des habitations pour atteindre ces valeurs.
- la protection de la zone Natura 2000 (oasis de biodiversité) située à 300 m. La faune, comme les êtres humains, sont sensibles au bruit généré par les éoliennes. D'où la nécessité d'éloigner les éoliennes de la zone Natura 2000, au moins 600m puisque cette nouvelle série d'éoliennes est deux fois plus haute.
- la compensation pour l'avifaune (en particulier busards et oedicnèmes criards) et les chiroptères : arrêts de rotation aux périodes de reproduction et de nourrissage, et suivi de l'impact par Deux-Sèvres Nature Environnement sur l'avifaune et les chiroptères pendant 5 ans puis tous les 5 ans si impact négatif à l'appréciation de DSNE.
- la remise en bon état du site après démantèlement des éoliennes (réserve financière de 78 000 € par éolienne, somme revalorisée tous les 5 ans) et reconstruction des voies utilisées par les engins et camions nécessaires au démantèlement. Ce montant de garantie sera-t-il suffisant pour assurer le démantèlement et l'évacuation des matériaux et déchets ? Qui est chargé de valider la bonne fin des travaux ?
- la compensation agricole pour palier à l'immobilisation des terres agricoles sous des socles de béton où la terre vivante devient inerte : je propose de transformer les terres agricoles où sont implantées les éoliennes en prairies naturelles ou jachères avec vocation à devenir terres pour l'agriculture bio.
- le recyclage des matériaux constituant tous les éléments des 8 éoliennes (acier de la colonne, matériaux composites des pales qui peuvent être broyés et réduits en granulats, composants électriques et électroniques). Quelles entreprises de recyclage vont gérer les matériaux ? Le coût est-il pris en compte dans le projet ?

Des réunions pour faire le point associant les habitants, les associations, les entreprises, concernés, seraient les bienvenues.

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage :

intervention intéressante qui mérite une réponse individuelle et argumentée - les questionnements sortent un peu du lot habituel....

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@169 - POUVREAU Lise - Périgné

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 19:40:48

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : CONTRE LE PROJET EOLIEN LA CERISAIE

Contribution :

Monsieur le Commissaire enquêteur

Je m'oppose à ce nouveau projet éolien, les 8 éoliennes supplémentaires vont être source de nuisances sonores et visuelles pour nos administrés et un frein pour la vente des terrains restants sur notre lotissement communal. Quel paysage défiguré avec tous ces mâts !!!

La seule politique de cette société c'est d'installer ces éoliennes sans aucune considération pour les élus.

Les haies qui devaient être implantées lors du 1er projet n'ont pas été installées, un chemin communal menant à une éolienne est sérieusement dégradé et après mise en demeure après de cette société rien n'a été fait.

Le forcing a été fait auprès des habitants de notre commune avec des démarchages à domicile de cette société.

Notre conseil municipal a voté le 2 avril 2021 par 11 voix contre ce projet et 2 abstentions.

Les élus communautaires ont émis un avis défavorable à ce nouveau projet.

Notre territoire a largement contribué à l'énergie renouvelable.

Je suis défavorable à l'implantation du parc de La Cerisaie.

Lise Pouvreau

Maire de Périgné

Pièce(s) jointes(s) :

Document : 21 04 02 n037 DÉCISION PROJET ÉOLIEN.pdf, page 1 sur 1

Département des Deux-Sèvres
COMMUNE de PÉRIGNÉ

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Affiché le 20/04/2021
ID : 079-217902048-20210402-DELIB2021_037-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
Du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le deux avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à la Salle des fêtes de Périgné, sous la présidence de Mme Lise POUVREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2021.

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice : 15	Présents : 13	Votants : 11

Étaient présents : M. et Mmes POUVREAU Lise, MARTIN Brigitte, GARLOPEAU Ambroise, BÉVIN Christine, CAQUINEAU Évelyne, CLÉRIL Marie, CONSTANTIN Cécilia, DAMPURÉ Marie-Claude, MARTIN Christian, MOREAU Sylvie, PELLETIER Jean-François, SCATTOLIN Bruno et SILVAIN Hélène.

Absent excusé : M. ROSART Matthieu.

Absent : M. ANSELME Yohan.

Secrétaire de séance : Bruno SCATTOLIN.

Départ en cours de séance : Cécilia CONSTANTIN après l'examen du projet de délibération « Décision sur le futur projet éolien ». Sylvie MOREAU lors des sujets liés aux « Questions et informations diverses ».

Délibération n°21/04/02/037

DÉCISION SUR LE FUTUR PROJET ÉOLIEN (037)

Le projet éolien de la Cerisaie comprenant 8 éoliennes réparties sur trois communes soit 5 sur la commune de Périgné, 2 sur la commune de St Romans-lès-Melle et 1 sur la commune de Montigné.

Messieurs Jean-François Pelletier et Christian Martin ont quitté la salle du conseil pour le vote.

À la question sur l'opposition à la réalisation de ce projet et sur la réalisation de futurs projets éoliens sur la commune de Périgné, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'oppose à la réalisation du projet éolien de la Cerisaie et à la réalisation de tout nouveau projet éolien sur la commune de Périgné.

SUFFRAGE EXPRIMÉS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	11	0	2 (M. PELLETIER et MARTIN)

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an susdits.

Le Maire,
Lise POUVREAU

Document : pétitions 2.pdf, page 1 sur 6

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
DECOUX	David	Périgné	
Martin	Éliane	Périgné	
BONNIN	J. Claude	Périgné	
BONNIN	Jacqueline	Périgné	
Chapalain	Pierre	Périgné	
PERROTIN	Jael	PERIGNE	
PRIMAUD	Martin	PERIGNE	
Martin	Jean-Jacques	Périgné	
CHARRON	Bruno	Périgné	
CHARRON	Nathalie	PÉRIGNÉ	
De Bois	Nadine	PERIGNE	
Trillaud	michel	Périgné	
TRILLAUD	Micheline	PERIGNE	
Percier	Stephanie + Christian	Vilaine	
Fleury	Pierre	Périgné	
CHEVREAU	Cathy	PERIGNE	
GUY	Poscole	Périgné	
Dubois	Alain	Périgné	
Richard	Magali	Périgné	

Document : pétitions 2.pdf, page 2 sur 6

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
SENECHAULT	A. M	Périgné	A. Senéchal
BROSSARD	B	Brieuil	Brossard
DEJONG	Noëlle	Sacandrieux	De Jong
Duchâteau	A.	Vermes 2011 Gelles	Duchâteau
Jankam	Loise	Longfrie	Jankam
BEVIN	Didier	Périgné	Bevin
DUBOIS	Annabelle	Périgné	Dubois
DU BOIS	David	Périgné	Du Bois
FRANÇOIS	Ginette	Périgné	François
RAGUENAUT	Thierry	Périgné	Raguenaud
Garland	Thibault	Périgné	Garland
RAGUENAUT	Fabienne	Périgné	Raguenaud
PRUD	S. MARIE	POUFFOND	Prud
Geneau	Christina	Périgné	Geneau

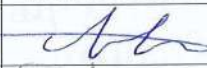


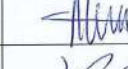

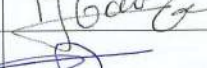



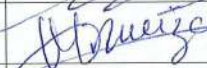



Document : pétitions 2.pdf, page 3 sur 6

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
Moreau	Abdès	Périgné	C. Moreau
Moreau	J. Claude	Périgné	Moreau
MONTÉYNE	Philippe	Périgné-Etrouchon	Montéyne
MONTÉYNE	Danielle	Périgné-Etrouchon	Montéyne
MUR et yone BAILLAUD	MARIE Buzg	Périgné "BASSE"	Buzg
LABORDE	Olivia	Périgné "Taverne"	Laborde
GUINÉST	Dominique	Périgné	Guinést
GUINÉST	Christophe	Périgné	Guinést
DUBOIS	Florence	Périgné	Dubois
MICHAUD	Jean-Louis	Périgné	Michaud
Proust	Leure	Périgné	Proust
NALIZ	Emmanuel	Périgné	Naliz
DEVIÈRE	Pierre Joseph	Périgné	Devière
FORIN	Corinne	Périgné	Forin
MOREAU	Sylvie	Etrouchon	Moreau
LANGAU	André	Etrouchon	Langau
INBRANDS-BERNIS	Léa	PÉRIGNÉ	Inbrands-Bernis
PERROTIN	Céline	PÉRIGNÉ	Perrotin
MARCHÉ	FABRICE	PÉRIGNÉ	Marché

Document : pétitions 2.pdf, page 5 sur 6

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
NIVEQU	Annick	Celles sur Belle	
Guillon	Cécile	Périgue	
DAMPURIE	Danièle Claude	PÉRIGNE	
BÉVIN	Christine	PERIGNE	
Boillaud	Sandrine	mazières en Gâtine	
Morelet	Mélanie	Aiffres	
Ruffier	Eric	Périgue	
CHARCES	Chantal	Périgue	
Di Porcia	Pierre	Périgue	
Debusche	Josiane	Périgue	
DEROCHE	Naïté	Périgné	
DEUTANG	Flavie	Périgné	
MERCIER	Pascal	Périgné	
CHARRUYER	Suzette	Périgue	
GEORGE	Guillaume	S ^t Romas	
BOUCHON	J F	Périgue	
MELIN	ÉRIC	ST ROMANS	
GEORGES	Emilie	PERIGNE	
MEUREAU	Nicolas	Vernoux	

Document : pétitions 2.pdf, page 6 sur 6

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
NELI ⁿ	ERIC	ST ROMANS	
AUBERT	Adeline	Secoudigne	
TAINON	Stephane	Secoudigne	
GERARD	Antoine	Périgné	
Papet	Samuel	Périgné	
Gauthier	Yvonne	Yvonne	
ARONIBAND	Pierre-Louis	Périgné	
LE SIDANER	Roland	Périgné	
BLO	David	GRIPTE	
CHESNEAU	Etienne	PÉRIGNÉ	
DENIZEN	NTOS	Yvonne	
Dubois	Eloiane	Périgné	
Diongeant	Stephane	Secoudigne	

Document : pétitions.pdf, page 1 sur 8

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
SURSINGEAS	Nicole	Périgné	
PESCHOT	Amick	Vilaines	
LABORDE	Dominique	Périgné	
CORNIÈRE	François	Périgné	
JUTAN	Christelle	Périgné	
Prieur	Marion	Périgné	
CHAUVERT	J. Marie	Périgné	
DAMPURE	Michel	PERIGNE	
REBOUT	Gilles	PÉRIGNÉ	
REBOUT	Maryse	Périgné	
CARTRAV	Vincent	P. m.	
...
...
POUVREAU	François	PERIGNE	
B. BUNEL	Corinne	Perigne	
PIERRE	Stéphane	PERIGNE	
BOSPIN	Véronique	Périgné	
RABAULT	Vincent	Périgné	



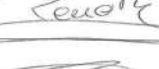






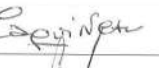

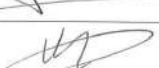


Document : pétitions.pdf, page 2 sur 8

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
SOURISSEAU	No. Gar	Périgné	
SOURISSEAU	Amie	Périgné	
Petit	Jean	Périgné	
Picard	José	Périgné	
Picard	Yvette	Périgné	
NOURISSON	Jacqueline	Périgné	
NOURISSON	Liane	Périgné	
BERSEGEAIS	Régis	Périgné	
BOTELLA	Serge	Périgné	
BOTELLA	Michelle	PERIGNE	
AGASSANT	ROGER	PERIGNE	
CHAVINEAU	Claude	Périgné	
BERSEGEAIS	Bernard	Périgné	

Document : pétitions.pdf, page 3 sur 8

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
Hoffman	Elm	St Rom à Melle	
Cétain	Saïcie	Volde l'anc	
Hercault	Roland	Sauze	
OLIVET	Carrière	Mellec	
Gauss	Laurant	Mellec	
MOREAU FENICH			
de Groot	Parcel	Le cheneve	
de Groot	Marie	Le cheneve	
Ferrand	Olivier	Mellec	
BOGUEVANO	Seau-Sacques	Beaussais Uché	
MORISSON	Sandra	Sauze-Vausais	
Le Dantec	Véronique	Sauze-Vausais	
MOREAU	Patrice	Mellec	
HENRYON	Jeanot	B. Confland	
GOHADIER	SERGE	PREVILLY	
UGE	Olivier	Puizay le Fort	
Faucon	Anne-Françoise	L'Isle Adam	
Faucon	Philippe	L'Isle Adam	





Document : pétitions.pdf, page 5 sur 8

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
ANDRE	Nichel	Périgné	
ANDRE	Claire	Périgné	
Levassieur	Rozenn	Périgné	
POUVREAU	Loïc	Périgné	
PERRONN	Pascale	Périgné	
MARTIN	Brigitte	Périgné	
GUERIT	Dominique	SaintRomans les Melle	
PILLAC	Franine	Périgné	
Bobin J. Marie		Périgné	
Bobin	Colette	Périgné	
Duramel	Claude	Périgné	
CHEsNEAU	Dany	Périgné	
CAGUIEAU	Evelyne	Périgné	
GARLOPEAU	Ambroise	PÉRIGNÉ	
MONNET	Yves	Périgné	
MONNET	Annick	Périgné	
ROY	Stéphanie	Périgné	
BARREAU	Serge	Périgné	
BARREAU	Danièle	Périgné	








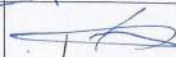
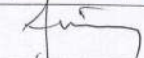


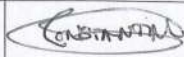
Document : pétitions.pdf, page 6 sur 8

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
CHESNEAU	Serge	Périgné	
CHESNEAU	Henriette	Périgné	
CHESNEAU	Mireille	Périgné	
ROTORIER	Pauline	CHÉRIÈVE	
CHESNEAU	Lucie	Périgné	
CHARLES	Nicheline	Périgné	
MICHAUD	Jacquelin	Périgné	
GUERIT	Danielle	S ^t Romans les Melle	
MICHAUD	Murielle	Secoudigné	
GUERIN	Dimitri	Waseray	
PIGNON	Franck	la Motte	
GUERIT	Corinne	Périgné	
Colley	Yves	Colley	
CHOPIN	Lysiane	Secoudigné	

Document : pétitions.pdf, page 7 sur 8

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
DELETANG	JESSY	PERIGNE	
BOUÏNEAU	Sophie	Perigné	
FILLON	Caroline	Perigne	
PETIT	Lawunt	PÉRIGNÉ	

Document : pétitions.pdf, page 8 sur 8

PÉTITION CONTRE LE PROJET ÉOLIEN DE LA CERISAIE PÉRIGNÉ – SAINT-ROMANS-LÈS-MELLE – CELLES-SUR-BELLE			
NOM	PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
DORAY	Anne-Marie	Exoudun	
MITARD	Valérie	Exoudun	
Bussière	Isobelle	Exoudun	
LA COGNATA Joss	Jossiane	Exoudun	
Fardet	Marie-Lin	Trailles la Courbe	
LA COGNATA	Gérard	Exoudun	
PALLY	Julien	Exoudun	
Rodriguez	Guillaume	EXOUDUN	
Schwan	Patrick	SEPPRES	
Simon	Michelle	SEPPRES	
SENTOSIN	Bruno	Périgne	
CONSTANTIN	Cédric	Périgne	

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E170 -

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 21:24:04

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Enquête publique

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin d'apporter mon soutien à la création du parc éolien de la Ceriseraie. En effet, les Fermes Eoliennes sont conçues pour être efficaces dans leur production électrique tout en respectant des richesses et contraintes locales. La puissance pour chaque projet éolien est de 33,6 MW pour un total de 67,2 MW. De plus, 5 à 6 nouveaux emplois locaux seront créés durant l'exploitation pour chacun des deux projets. Enfin, les 8 éoliennes seront situées à plus de 700 m des habitations (la loi impose 500m), seront également éloignées des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques ce qui n'engendrera pas de nuisances.

Merci pour la prise en compte de mon avis.

Cordialement, Mme Chaumette

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E171 -

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 21:25:56

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Enquête publique

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin d'apporter mon soutien à la création du parc éolien de la Cerisaie. En effet, les Fermes Eoliennes sont conçues pour être efficaces dans leur production électrique tout en respectant des richesses et contraintes locales. La puissance pour chaque projet éolien est de 33,6 MW pour un total de 67,2 MW. De plus, 5 à 6 nouveaux emplois locaux seront créés durant l'exploitation pour chacun des deux projets. Enfin, les 8 éoliennes seront situées à plus de 700 m des habitations (la loi impose 500m), seront également éloignées des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques ce qui n'engendrera pas de nuisances.

Merci pour la prise en compte de mon avis.

Cordialement, Mr Maurer

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E172 -

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 21:37:20

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Fwd: Enquête publique

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous envoie ce mail afin d'apporter mon soutien à la création du parc éolien de la Ceriseraie. En effet, les Fermes Eoliennes sont conçues pour être efficaces dans leur production électrique tout en respectant des richesses et contraintes locales. La puissance pour chaque projet éolien est de 33,6 MW pour un total de 67,2 MW. De plus, 5 à 6 nouveaux emplois locaux seront créés durant l'exploitation pour chacun des deux projets. Enfin, les 8 éoliennes seront situées à plus de 700 m des habitations (la loi impose 500m), seront également éloignées des zones de protection environnementales sensibles et des monuments historiques ce qui n'engendrera pas de nuisances.

Merci pour la prise en compte de mon avis.

Cordialement, Mr Maurer

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@173 - Bâteau Marc - Saint-Romans-lès-Melle

Date de dépôt : Le 15/03/2022 à 23:30:08

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Une densification inappropriée et un projet présentant de nombreuses lacunes dans la prise en compte des impacts

Contribution :

En l'espace de quelques années, l'horizon visible depuis l'entrée de Saint Romans lès Melle au niveau du lotissement de la garenne s'est bouché d'un nombre impressionnant d'éoliennes et leurs clignotements. J'ai beau être favorable aux énergies renouvelables, ce développement exponentiel ne semble pas pertinent, surtout qu'il ne s'accompagne d'aucune mesure locale ou nationale de sobriété énergétique qui permettrait d'imaginer que ce développement va s'arrêter.

J'attire votre attention sur le fait que, dans le dossier, les effets de cette densification des parcs éoliens existant dans ce secteur ne sont pas pris en compte à leur juste mesure.

-D'un point de vue écologique :

Les impacts du tracé de raccordement du parc éolien au poste source et l'éventuelle

extension de celui-ci ne sont pas pris en compte dans l'étude et la démarche ERC liée à ces équipements n'est pas présente dans le dossier, qui est donc incomplet.

Le projet proposé vient densifier les parcs éoliens existants déjà important (près de 130 éoliennes dans un rayon de 20 km). Il convient donc de bien prendre en compte les effets cumulés de l'ensemble des parcs. Or, l'analyse écologique présentée ne tient compte que du suivi environnemental de six parcs sur la vingtaine de parcs présents dans un rayon de 20 km. Elle omet donc des données fondamentales sur l'impact déjà constaté des autres parcs éoliens, incluant un corridor de migration repéré.

La densification des parcs éoliens entraîne un effet barrière successif notoire qui est insuffisamment pris en compte dans le dossier présenté. Le système de bridage ne tient pas suffisamment compte des pics migratoires.

Les éoliennes EO1, EO2, EO4 et EO7 ont un bout de pale qui se situe entre 50 et 100 m d'une haie, l'éolienne EO3 à une distance comprise entre 100 et 150 m d'une haie, et les éoliennes EO5, EO6 et EO8 à une distance supérieure à 200 m. Or, les recommandations d'Eurobats qui mentionnent une

distance minimale de 200 m entre les éoliennes et les habitats sensibles pour les chauves-souris (boisements, haies, zones humides, cours d'eau) afin de limiter les risques de mortalité de ces espèces.

Le projet ne respecte pas les préconisations de la Note technique³ du Groupe de Travail Eolien de la Coordination Nationale Chiroptère de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM) qui recommande proscrire l'installation d'éolienne dont le rotor a un diamètre supérieur à 90 m, en l'occurrence le rotor est là de 136 m, soit 50% supérieur à la limite préconisée. Les mesures de bridage envisagées ne sont pas détaillées (période, heures, vitesses du vent, températures)

-D'un point de vue paysager

En ce qui concerne l'aspect paysager, des seuils d'alerte sont potentiellement atteints pour les bourgs de Saint-Romans-lès-Melle, Lusseray et Paizay-le-Tort. D'ailleurs, les communes de Saint-Romans-lès-Melle et de Lusseray présentent des dépassements de seuil avant même ce projet de la Cerisaie. Le fait que cet élément ne soit pas pris en considération est une lacune manifeste dans le dossier, alors même que c'est justement cette densité qui est pointée par les riverains (habitants dont je fais partie et élus locaux).

Par ailleurs, le dossier présente de nombreuses imprécisions voire contradictions dont voici des exemples :

Dans la note de présentation non technique (pièce n°8), il est mentionné page 19 qu'« Aucune coupe de haie n'est envisagée pour la construction du parc éolien de la Cerisaie ». Dans le paragraphe suivant à la même page il est indiqué que « Toutes les précautions seront prises durant la phase de chantier afin d'éviter au maximum la coupe des haies », venant contredire l'affirmation précédente. Il ne peut donc pas être déduit qu'aucune coupe de haie n'interviendra, et ces éventuelles coupes de haies n'ont pas été prises en compte dans la séquence ERC.

Page 22, il est indiqué que « le pétitionnaire engagera les travaux de gros œuvre (terrassment des voies d'accès, creusement des fondations, raccordement interne) en dehors de la période de nidification des populations aviaires allant du 15 mars au 15 août. » Toutefois, la phrase suivante vient contredire la précédente : « Si des interventions sont prévues en dehors de cette période, une levée de contrainte ne pourrait être possible que par un expert écologue pour valider le non-dérangement de l'avifaune nicheuse, sur les zones de travaux programmées ». Cela démontre que le porteur du projet n'a pas pris en compte la réalité des contraintes de nidification dans cette période.

Page 19, il est mentionné que « une mesure agri-environnementale de création de secteur favorables à la biodiversité telles que les praires et les jachères va permettre d'augmenter la superficie d'habitat favorables, notamment à l'avifaune » mais aucun élément dans le dossier ne permet d'en voir la réalité, cette affirmation peut donc être considérée comme mensongère.

Je considère donc, qu'au vu de ces éléments, le projet ne peut pas être considéré comme sérieux au regard de ses impacts, et ne saurait justifier de passer outre le refus par la population de cette densification des parcs éoliens, refus déjà exprimé par les élus locaux.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage :

intervention qui demandera réponse individuelle dans mon PV

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@174 - PATRICK - Saint-Romans-lès-Melle

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 10:53:19

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Éolien le cerisaie

Contribution :

Bonjour,

j'habite dans le village de Saint-Romans-Lès-Melle, et actuellement nous sommes entourés d'éoliennes.

Ce projet nous en rajouterait 8 supplémentaires. Non, ce n'est pas possible.

Si le désir des autorités est de nous pourrir notre environnement, effectivement c'est ce qu'il faut faire.

Si vous voulez pourrir un endroit pour protéger les autres, effectivement c'est ce qu'il faut faire.

Mais, le Mellois est encore acceptable tel qu'il est. Pourquoi vouloir carrément le détruire.

Ou est le réel avantage d'avoir de l'éolien. A qui cela rapporte-t-il. Pas à nous, consommateur d'électricité, puisque nos factures ne cessent d'augmenter.

Cela rapporte aux constructeurs, et à l'agriculteur qui loue la parcelle.

Par contre cela nuit aux riverains, concernant la Cerisaie, le village d'Étrochon, les lieux dits de la Terrière, et les habitants de la rue des écureuils, entre autres,

se retrouvent en vue directes avec ces hauts mats, qui nuisent par le bruit (quoi qu'on en dise, les pales font du bruit), par la vue (car si au commencement de l'éolien

on trouvait cela joli, beau à voir, surprenant par cette hauteur, rare à l'époque), et par les flash des lumières la nuit.

Non, l'éolien n'est pas la solution, cette direction n'est pas la bonne.

Nous avons les centrales nucléaires, elles doivent continuer à exister, à fonctionner, nous devons nous orienter dans ce domaine pour notre énergie.

Cordialement.

Patrick Bruneteau

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@175 - NORMAN - Lusseray

Organisme : particulier

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 11:07:23

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :Avis favorable projet éolienne de la cerisaie

Contribution :

Monsieur le commissaire ,

Personnellement je suis pour le regroupement des éoliennes dans un même secteur , les raccordements au poste source de Brioux sont à moins de 4 km se qui limite les travaux et 8 éoliennes de plus ou de moins ne vont pas changer le paysage pour autant mais la production sans trouvera bien augmenté .

Nous avons un département avec beaucoup de contrainte mais nous avons la chance d' être bien pourvu en vent il serait dommage de ne pas exploiter cette richesse inépuisable .

En vue du contexte actuelle sur le coup de l' énergie qui ne cesse d' augmenté et ne cessera d' augmenter dans les années à venir dû à l' épuisement des ressources et à une dépendance extérieur dangereuse je pense que l' éolien à de quoi limiter fortement ces risques et va devenir de plus en plus compétitif .

En conclusion je suis POUR à 100% .

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E176 - Olivier2

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 11:10:43

Lieu de dépôt : Par email

Objet : Avis favorable

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous transmets mon avis favorable au projet éolien du parc de la Cerisaie.

Les scientifiques nous alertent depuis des années sur les très grands périls liés réchauffement climatique et les pollutions diverses induits par nos modes de production d'énergie actuels basés sur les énergies fossiles et le nucléaire.

Selon de nombreux rapports dont ceux tout récents du GIEC (qui fait la synthèse de plusieurs centaines d'études dans le monde entier) nous avons une dizaine d'années pour réagir et éviter le pire.

Le conflit actuel en Ukraine montre aussi les très grands risques liés à la présence d'installations nucléaires sur un territoire en cas de conflit.

Hors les récents scénarios de RTE, négaWatt ou l'ADEME montrent qu'il est possible de produire notre électricité à 100% avec des moyens renouvelables et locaux, et que toutes les filières ; solaire, biomasse, éolien offshore et terrestres sont largement disponibles dans notre pays et peuvent permettre d'atteindre cet objectif avant 2050.

L'éolien terrestre se construit rapidement à un coût maîtrisé et génère des emplois locaux pérennes pour la maintenance.

Il ne produit pas de déchets dangereux et ne consomme pas de ressources de stock. Une éolienne est pratiquement à 100% recyclable.

Au vu du dossier, les garanties sont apportées sur les impacts du projet dont les éoliennes sont situées largement à plus de 500 mètres des habitations et des zones de protection naturelles ou urbaines.

Le parc conçu avec des machines puissantes permet une densification avec les éoliennes déjà en service localement et évite ainsi le mitage du territoire.

Merci de penser aux générations qui arrivent pour qu'elles puissent bénéficier d'une énergie propre, sûre et durable.

Cordialement,

Olivier Quirion

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@177 - Florent - Villeneuve-d'Ascq

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 11:46:55

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis Enquête publique projet éolien de la Cerisaie

Contribution :

Bonjour,

En tant qu'habitué de la région, je désire apporter mon soutien au projet éolien de la Cerisaie, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il me paraît crucial (notamment dans le contexte actuel) d'assurer l'indépendance énergétique de la France vis à vis des énergies fossiles et à fortiori d'autres pays pas nécessairement stables et/ou fiables. L'exemple de la crise russo-ukrainienne et de l'explosion du prix de l'énergie qui en a découlé montre bien qu'il est indispensable de maintenir le développement de nouvelles sources d'énergie sur le territoire national. Ensuite, bien que la France soit assez vertueuse en terme d'émission de CO2 concernant sa production d'énergie, l'essor du renouvelable reste un levier utile et son impact significatif dans la transition que de nombreux pays dont la France se sont engagés à effectuer lors des accords de Paris en 2015.

Concernant le projet de la Cerisaie en particulier, il n'est qu'une extension d'un parc déjà en place. Ainsi, l'éventuel désagrément visuel (entendable bien sûr dans certains cas) n'est ici que marginal puisque l'alignement des nouvelles machines avec les anciennes limite fortement cet impact visuel. De plus, conformément à la réglementation, les éoliennes les plus "proches" des habitations sont situées à plus de 700m (500m minimum autorisé par la loi) et auront donc de facto un impact très restreint sur les habitants.

Finalement, je pense que ce projet serait réellement bénéfique sous tous points de vue et c'est pourquoi j'apporte mon soutien total à celui-ci.

Cordialement

Pièce(s) jointe(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@178 - NOCQUET PATRICE - Lusseray

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 14:03:06

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :MR le commissaire enqueteur

Contribution :

La réglementation impose une distance minimum de 500m par rapport aux habitations , la ferme éolienne de la Cerizaie est éloigné a plus de 700 m des habitations donc 200 m de plus que la réglementation . L énergie éolien a aussi la particularité d avoir un rendement supérieur en hiver car le vent est généralement plus fort pendant la saison froide .Cest un point très positif pour la gestion du réseau énergétique, car les besoin des consommateur sont nettement supérieur au cours de la période hivernal.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E179 - ***@*****.fr**

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 14:03:56

Lieu de dépôt : Par email

Contribution :

Patrick ARDOUIN

12, rue du Petit Chêne - Le Roty

17160 GIBOURNE

A l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis favorable au projet d'extension de la ferme éolienne de la Cerisaie car celui-ci s'inscrit dans la continuité des éoliennes déjà existantes.

De ce fait, cette implantation permettra de réduire fortement l'impact visuel. Cela permettra également d'alimenter 16 000 foyers en électricité sans émission polluante.

Cette implantation génèrera de la création d'emplois et redynamisera l'activité locale.

C'est pourquoi, je suis pour ce projet et espère qu'il verra le jour.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

P. ARDOUIN

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E180 - ***@*****.fr**

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 14:22:44

Lieu de dépôt : Par email

Contribution :

Françoise ARDOUIN

12, rue du Petit Chêne - Le Rôty

17160 GIBOURNE

A l'intention de Monsieur le Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je suis pour le projet d'extension de la Ferme Eolienne de la Cerisaie car celui-ci vient en extension du parc éolien de Périgné déjà existant et le raccordement au réseau électrique sera facilité du fait de la proximité du poste source.

Cela permettra de minimiser l'inconfort de travaux lié au raccordement.

Les Fermes Eoliennes sont conçues pour être efficaces dans leur production électrique et le respect des richesses et contraintes locales.

Le sujet de l'indépendance énergétique est au coeur de l'actualité et plus particulièrement en ce moment. Nous sommes très loin de l'objectif fixé par le SRADDET.

Je suis totalement favorable pour ce projet et espère que celui-ci se réalisera.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

F. ARDOUIN

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@181 - DENOST jean-pierre

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 14:30:50

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Je oppose à l'implantation de nouvelles éoliennes sur le territoire de notre commune de St ROMANS les MELLE.

Contribution :

Mon habitation est orientée plein OUEST et au coucher du soleil est pénalisée par un effet stroboscopique très désagréable par l'éolienne déjà implatée à la CROIX DE

L'HUILE .

La construction d'éoliennes supplémentaires me pénalisera deux fois plus par cet effet stroboscopique, car deux machines sont prévues dans le même axe .

Ma contribution ne servira a rien ,mais j"aurai fait part de mon mécontentement.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@182 - Brigitte

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 14:49:41

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Avis

Contribution :

Avis défavorable pour tous ces projets éoliens, qui n'apportent que des désagréments et rien en ce qui concerne ni l'écologie, ni une quantité suffisante d'électricité qu'il faudra pour faire tout par internet en 2030.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@183 - Noé - Lille

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 15:27:37

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet :AVIS FAVORABLE

Contribution :

Bonjour,

En tant qu'habitué de la région, j'apporte mon soutien entier à ce projet.

Tout d'abord, la crise écologique actuelle nécessite l'implémentation au maximum de nouvelles sources d'énergies renouvelables, comme nous le montre le rapport du GIEC et les prévisions de RTE.

Ensuite, l'impact pour les populations proches est limité, et permettra d'accroître l'autonomie énergétique de la France, nécessaire au vu des conditions actuelles.

Enfin, ce n'est qu'un avis très subjectif, mais je trouve que les éoliennes se marient très bien avec le paysage, sorte de moulin des temps moderne, majestueux et élancé.

J'espère que ce projet verra le jour,

Cordialement

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

E184 - Marie Petit

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 16:20:19

Lieu de dépôt : Par email

Objet :Enquête publique la Ceriseraie - Avis favorable

Contribution :

Monsieur le commissaire enquêteur,

J'apporte mon soutien au projet de ferme éolienne de la Ceriseraie.Coutumière de la région, je trouve que les éoliennes existantes ne défigurent en rien le paysage. Elles sont pour moi au contraire l'image d'un changement absolument nécessaire. Le contexte actuel géo-politique ne peut que nous conforter dans cette volonté de transition énergétique et de développement de l'énergie éolienne qui est une énergie propre et sans danger.Le projet de la Ceriseraie est donc très bien pensé, il s'implante en extension d'un parc déjà existant évitant ainsi les effets de mitage. Les distances aux habitations vont bien au delà de la réglementation (plus de 700m). Si je devais simplement évoquer une amélioration, ce serait peut-être de pouvoir réduire le balisage lumineux de l'ensemble, mais je ne sais pas si cela est possible..Notre avenir énergétique et notre capacité à pouvoir limiter les effets du réchauffement climatique se jouent aujourd'hui, demain il sera trop tard.

Cordialement,

Marie P.

Pièce(s) jointes(s) : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

Etat : à traiter

Orientation : -

Question au maître d'ouvrage : -

Réponse du maître d'ouvrage : -

Envoi CE : Non

@185 - PASSERAULT Jean-Michel - Niort

Date de dépôt : Le 16/03/2022 à 16:21:29

Lieu de dépôt : Sur le registre électronique

Objet : Déposition Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Contribution :

En pièce jointe, les observations du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres sur le projet d'extension du parc éolien Périgné-La Cerisaie

Pièce(s) jointe(s) :

Document : Deposition GODS Périgné_Cerizaie.pdf, page 1 sur 4



Niort, le 16 mars 2022

Enquête publique relative à l'exploitation d'un parc éolien

Ferme éolienne de La Cerisaie SAS

Communes de Celles-sur-Belle, Périgné et Saint-Romans-lès-Melle (79)

Déposition du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 31 décembre 1981 (déclaration au J.O. du 7 janvier 1982 – n° d'association : 0792003906). Elle a été reconnue d'intérêt général et agréée par arrêté préfectoral du 13 mai 1986, au titre de l'article 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la Nature, et agréée à ce même titre par le ministère de l'Environnement. Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est également agréé Jeunesse Education Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports sous le numéro 79 A 87 02.

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres assure un suivi régulier de l'avifaune sur l'ensemble du Département, et est très présent sur le territoire du mellois (Mesures Agroenvironnementales et Climatiques, protection des nids de Busards, de Courlis cendré, d'Œdicnème criard, étude des domaines vitaux des espèces à partir de suivis GPS d'oiseaux équipés...). Notre association dispose donc d'une forte expertise sur le site d'implantation et a toute légitimité pour apporter un avis éclairé.

En tant qu'Association de Protection de la Nature et de l'Environnement, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est favorable à la transition énergétique, mais veille à ce que cette transition ne se fasse pas au détriment des écosystèmes et de la biodiversité. C'est dans ce cadre que nos observations ci-après sont déposées.

L'état a fixé des objectifs en matière d'éolien et semble vouloir avancer coûte que coûte, alors qu'une planification des zones pour l'éolien est en cours et n'a pas encore fait l'objet de concertation avec les APNE au niveau départemental.

Le sud Mellois fait partie des zones déjà saturées en matière d'éolien : les ZPS Natura 2000 ont été évitées, mais se trouvent désormais encerclées par les parcs. Et les rares espaces de respiration font l'objet de pression forte (voir récemment le parc de Villemain, qui va fermer une zone de passage nord-sud qui subsistait entre les installations de Saint-Fraigne et celles de Couture d'Argenson).

Dans ce contexte, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres considère qu'il est nécessaire d'avoir une vision d'ensemble sur le sud Mellois, de mesurer les effets cumulés, et d'examiner les espaces de « respiration » nécessaires pour l'avifaune et ses déplacements.

1

Document : Deposition GODS Périgné_Cerizaie.pdf, page 2 sur 4

A cet égard, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres **préfèrera l'installation de nouvelles éoliennes par densification de parcs existants, plutôt que la dissémination de l'éolien par la construction de parcs nouveaux.**

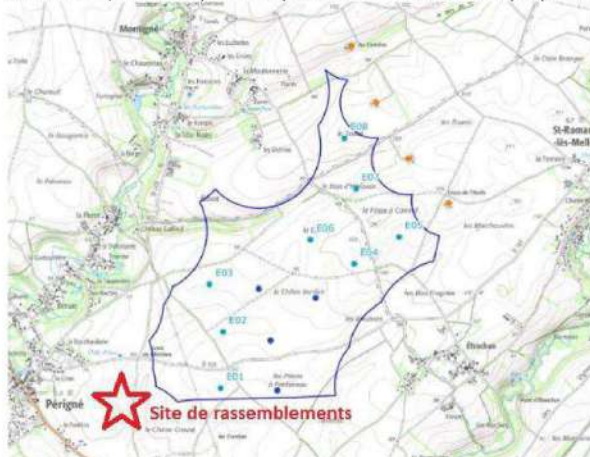
Le projet de la Cerizaie correspond à une densification d'un parc existant. L'impact potentiel se réalise ainsi à proximité immédiate d'une zone déjà impactée, plutôt que sur une zone encore préservée, ce qui est un moindre mal.

Nous avons bien noté les mesures proposées : Suivi de l'activité avifaune - Suivi de fréquentation et éventuel bridage pendant travaux agricoles - Protection des nids de busards pendant 3 ans - Sensibilisation des agriculteurs sur les busards - Suivi de mortalité - MAE « rapaces et oiseaux de plaine » (7ha pendant 20 ans). Certaines de ces mesures méritent d'être détaillées par l'arrêté d'autorisation d'exploitation.

Mais le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres souhaite soulever ici **une problématique non prise en compte : celle de l'Ædicnème criard (annexe 1 de la directive oiseaux), à la fois en nidification et en rassemblement postnuptial.**

1- Rassemblements postnuptiaux

L'Ædicnème criard fréquente le site à l'automne et y constitue un des plus importants rassemblements connus : **178** oiseaux comptés à l'automne 2021 ; **148** à l'automne 2020... Le rassemblement est localisé à proximité de l'éolienne E1 (entre le parc et le village de Périgné, voir carte 1). Il est surprenant qu'aucune mesure ne soit proposée à ce sujet.



Carte 1 : Localisation des rassemblements automnaux d'Ædicnèmes criards (source : données GODS, nature79.org)

Certes, la bibliographie relate assez peu de collisions pour cette espèce, mais le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres considère qu'il ne faut pas se laisser enfermer dans cette